



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## jeux olympiques

Question écrite n° 12834

### Texte de la question

M. Yann Capet attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la reconnaissance des jeux paralympiques par le CIO. En effet, après le formidable succès populaire dont ont joui les derniers jeux paralympiques de Londres, il apparaît choquant que ces jeux ne soient pas reconnus par le CIO mais seulement tolérés (il s'agit du terme employé par cet organisme). Après les fabuleux résultats obtenus par notre équipe de France paralympique à Londres, il souhaiterait savoir si le Gouvernement compte mener des démarches auprès du CIO afin d'envisager cette reconnaissance olympique légitime.

### Texte de la réponse

Les Jeux Paralympiques de Londres se sont déroulés du 29 août au 9 septembre 2012, sur les mêmes sites et installations que les Jeux Olympiques, comme c'est le cas depuis les Jeux de Séoul en 1988. La philosophie des Jeux Paralympiques vise à maintenir les règles et valeurs de l'olympisme et à placer au coeur de l'évènement l'athlète et non le handicap. A ce titre, ils sont pleinement reconnus par le Comité international olympique (CIO). L'International Paralympic Committee (IPC), organisation à but non lucratif fondée en 1989, qui régit le mouvement paralympique, est affiliée au CIO. A Lausanne, le 19 juin 2001, le Président du CIO de l'époque, Juan Antonio Samaranch, et le Président de l'IPC, Docteur Robert Steadward, ont signé un accord sur l'organisation des Jeux Paralympiques. Cet accord garantit et protège l'organisation des Jeux Paralympiques. L'accord rappelait notamment que les Jeux Paralympiques se déroulent toujours peu après les Jeux Olympiques et utilisent les mêmes sites et installations sportives. Par ailleurs, les Jeux Paralympiques, comme les Jeux Olympiques, sont organisés par un seul et même comité d'organisation. Cette année à Londres, le CIO et l'IPC ont signé une extension de leur accord initial, en vertu duquel le CIO continuera d'apporter son soutien à l'IPC. Le prolongement de cet accord témoigne du soutien du CIO, lequel se traduit par une contribution financière en augmentation et un engagement continu pour s'assurer du maintien des Jeux Paralympiques à long terme. Grâce à ce nouvel accord, l'IPC participera à davantage de programmes et d'activités tels que la solidarité olympique et le transfert des connaissances. Une plus grande coopération dans les domaines de la planification et de l'organisation d'évènements est également établie. Sur le plan national, le ministère chargé des sports accompagne pleinement le Comité paralympique et sportif français afin qu'il devienne le lieu de coopération entre toutes les fédérations sportives dans le domaine paralympique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yann Capet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12834

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 décembre 2012](#), page 7130

**Réponse publiée au JO le :** [12 février 2013](#), page 1643